

Glossaire

ACM : Accueil collectif des mineurs

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

CLE : Centre de loisirs Educatif

APC : Activités pédagogiques complémentaires. Relèvent de l'éducation nationale et sont encadrées par les enseignants.

DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale

DDSCPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

PEDT : Projet Educatif Territorial. L'initiative relève de la collectivité territoriale compétente. Sa mise en place n'est pas obligatoire. Toutefois, elle devient obligatoire pour justifier une demande de dérogation au cadre national d'organisation du temps scolaire ou aménager, à titre expérimentale les conditions d'encadrement dans les accueils de loisirs périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme.

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés (période d'accueil du matin avant la classe / temps méridien / période d'accueil du soir immédiatement après la classe)

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants en soirée après le retour de l'enfant à son domicile / le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin / le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école / le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires

Le temps méridien est le temps qui correspond à la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après midi

TAP : Temps d'activités périscolaires